

Mettre de la doctrine

Par **Marnik Corcy**, le **07/06/2016** à **07:50**

Bonjour tout le monde,
je post ce sujet pour vous demander conseil. Voilà, j'ai passé mon second partiel et je l'ai échoué. Il me manque 2,2 points annuel pour passer en seconde année de droit. Dans mes copies, je mets jamais de doctrine. Donc je pense que vous voyez venir la question. Est ce que la doctrine est importante voir obligatoire pour obtenir la moyenne ?
Merci d'avance pour ceux qui me répondrons.

Par **Visiteur**, le **07/06/2016** à **13:56**

Pour faire simple, en L1, effectivement ce n'est pas nécessaire.
Mais en L3/M1, c'est quasiment obligatoire, notamment dans les cas pratique. Il ne faut pas se contenter de répondre à la question de droit, il faut aussi dire si la question à été tranchée en jurisprudence et/ou en doctrine.

Par **marianne76**, le **07/06/2016** à **14:16**

Bonjour
Vous avez certainement eu des observations lors de la correction de votre partiel, avez vous consulté votre copie ?
Les annotations sont faites pour cela pour vous indiquer ce qui ne va pas, parce que vous comprenez bien qu'à distance sans avoir le devoir il est quasi impossible de vous dire ce qui pose problème , ce n'est pas forcément une question de doctrine non citée mais peut être tout simplement une question de plan ou de hors sujet ou encore un devoir creux un arrêt mal compris etc